



**CONSEIL COMMUNAL
VULLY-LES-LACS**

**Séance du Conseil communal du 28 juin 2022
à 19h.30, salle communale de Vallamand-Dessus**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 mai 2022
4. Communications du bureau
 - *Démission d'un membre du Conseil*
5. Election d'un nouveau membre du Conseil
6. Elections pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023
 - a. *Président et Vice-Président*
 - b. *Deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants*
 - c. *Election des membres de la commission des finances*
 - d. *Election des membres de la commission de gestion*
7. Approbation des comptes 2021, préavis municipal N° 2022/04
8. Communications municipales, avec présentation :
 - a. *PA Com, avancement du projet, présentation de M. Michel Verdon*
 - b. *Point de situation sur le tourisme de Vully-les-Lacs, présentation de M. François Haenni*
 - c. *Réflexion sur le patrimoine immobilier, présentation de Mme Marie-Pierre Vincent*
 - d. *Communication des autres municipaux, sans présentation.*
9. Informations des délégué.es dans les associations intercommunales
10. Interpellations – motions – postulats
 - *Retour municipal sur le postulat déposé lors du dernier conseil communal*
11. Divers et propositions individuelles.

19h.32 Le Président M. Christian Kolly, ouvre la séance. Le Conseil a été convoqué selon les règles statutaires. Il salue la Municipalité in corpore, ainsi que la presse représentée par M. Pierre Koestinger du journal de la Broye, et un auditeur. Il remercie également l'huissière Mme Schulé-Capt pour la mise en place de la salle.

1. Appel

L'appel fait remarquer les absences excusées de Mmes Claire Bovet, Karin Hügli et MM. Claude Besson, Jérémie Christinat, Arnaud Guignard, David Loup et Victorio Quercia.

Présents : 43 Absents : 7. La majorité absolue est de 22, le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président rappelle que l'ordre du jour a été transmis aux membres du Conseil en respectant les délais statutaires. Il donne une précision à propos des termes « nomination, élection et assermentation ». Nous allons bien élire un nouveau membre, et une fois qu'il sera élu, il sera immédiatement assermenté. De nouveaux membres de certaines commissions et du bureau seront également nommés ce soir. Les conseillers qui sont d'accord avec cet ordre du jour lèvent la main. **Il est accepté à l'unanimité.**

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 mai 2022

Le procès-verbal a été transmis par courriel aux Conseillers. Il ne sera pas lu. **Le Président** informe qu'il a reçu quelques remarques légères, soit une remarque à la page 3, dans laquelle il est noté « route d'Avenches à Salavaux », et non « Salavaux/Avenches » Ceci sera corrigé dans le procès-verbal.

Aucune autre remarque n'est formulée. **Le Président** prie les personnes qui sont d'accord avec ce procès-verbal, avec la modification citée auparavant, de le faire par un levé de mains. Il est accepté à l'unanimité.

4. Communications du bureau

Le Président donne les différents points qui seront traités, à savoir :

- Retour sur les votations fédérales du 15 mai
- Démission d'un membre du Conseil
- Prochaines dates du conseil.

a. Votation cantonales du 15 mai 2022 : il est à noter la faible participation de

la population pour les 3 objets à traiter. Sur le plan suisse elle a été de 40 % et au niveau communal de 35 %.

b. Démission d'un membre du conseil : Le Président donne lecture de la lettre de démission de M. Laurent Bardet, qui fait suite au dernier conseil du 10 mai écoulé. Le Président précise également que les accès au serveur ont été annulé pour M. Laurent Bardet et sa démission prise en compte.

c. Dates des prochains conseils : Le Président donne les dates des futures séances du Conseil qui sont prévues les 27 septembre, 8 novembre et 13 décembre 2022. Il rappelle également que les séances des partis ont lieu en principe le mardi une semaine avant la séance du Conseil.

5. Election d'un nouveau membre du Conseil

Suite à la démission de M. Laurent Bardet, le parti de l'Entente, n'a plus de candidat vienne ensuite à proposer suite aux élections communales de 2021. **Le Président** s'est renseigné sur la marche à suivre pour présenter un/e nouveau/elle candidat/e auprès de la Préfecture. Cette dernière l'a informé qu'il est prévu qu'un parti puisse proposer un candidat sans condition particulière. De ce fait, l'Entente du Vully présente comme candidat M. Jean-Claude Vioget. **Le Président** prie M. Vioget de se lever et de nous faire une brève présentation.

M. Jean-Claude Vioget nous informe qu'il habite à Cotterd depuis 2009 ; Le parti de l'Entente du Vully s'est approché de lui pour lui propose de faire partie du Conseil. Il est intéressé à cette fonction, car c'est l'opportunité pour lui de faire quelque chose pour la commune. Il est ingénieur en électrotechnique, chargé de projet dans une entreprise à Bellefaux.

Le Président remercie M. Vioget et demande s'il y a d'autre proposition de la part de l'Entente. Ce n'est pas le cas. Comme M. Vioget est seul candidat, il est élu tacitement comme Conseiller communal. Les membres l'applaudissent.

Le Président procède maintenant à l'assermentation de M. Vioget, et lit le texte auquel il devra prêter serment. M. Vioget le promet.

Le Président informe que nous avons du coup une modification du nombre de personnes présentes ce soir. Il y a 43 membres du Conseil présents, et la majorité passe à 23. M. Vioget participe activement au Conseil.

6. Elections pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 :

Il est procédé maintenant aux élections du bureau et des membres des commissions de surveillance.

Membres du Bureau :

- **Président :**

Pour l'élection du Président, **Mme Sabine Thierrin**, vice-présidente, procède à l'élection du Président pour une année. Elle informe le Conseil que M. Kolly (Entente) est d'accord de se présenter pour une nouvelle année et demande s'il y a d'autres propositions. Personne d'autre ne se présente. Il est élu tacitement et applaudit. Il remercie le Conseil pour sa confiance.

- **Vice-Présidente :**

M. Christian Kolly, Président, reprend le cours de la séance pour la nomination d'un ou une vice-président/e. Il informe l'assemblée que Mme Thierrin (PLR) est d'accord de continuer pour une année. Comme il n'y a pas d'autres candidats, elle est élue tacitement et elle est applaudie.

- **Scrutateurs et scrutateurs suppléants :**

Le bureau fait la proposition suivante à savoir, de poursuivre avec les mêmes personnes, qui maintenant sont au fait du dépouillement, et de continuer le fonctionnement d'alternance des rôles d'une année à l'autre, soit, les scrutateurs deviennent scrutateurs suppléants et inversement. Le Conseil n'y voit pas d'objection.

Scrutateurs : actuellement MM. François Maeder (Entente) et Jérémie Christinat (PLR) sont scrutateurs suppléants, et sont d'accord d'être scrutateurs pour une année. Il n'y a pas d'autres propositions. MM. Christinat et Maeder sont élus tacitement, et sont applaudis.

Scrutateurs suppléants : Du coup, MM. Florian Aeby (Entente) et Emile Spahr (PLR), actuellement scrutateurs, sont proposés pour être scrutateurs suppléants pour une année. Aucune autre proposition n'étant faite, MM. Aeby et Spahr sont élus tacitement, et sont applaudis.

- **Election des membres de la commission des finances :**

Le Président informe l'assemblée que M. Frédéric Oulevey désire rester au Conseil, mais quitter la commission des finances pour des raisons professionnelles. L'entente propose Mme Anne Jobin pour le remplacer. Il n'y a pas d'autres propositions. L'élection est tacite et elle est applaudie.

La Commission des finances se compose désormais de : Mme Anne Jobin et MM. Cédric Bardet, Damian Fioretta, Antoine Parisod et Julien Schwab.

- **Election des membres de la commission de gestion :**

Le Président informe l'assemblée que M. Claude Besson désire rester au Conseil, mais quitter la commission de gestion. L'entente propose M. Joffrey Tombez pour le remplacer. Il n'y a pas d'autre proposition. M. Joffrey Tombez est élu tacitement et est applaudit.

La Commission de gestion se compose désormais de : Mmes Céline Duran, Karin Hügli et MM. Julien Bessard, René Fluri, Philippe Loup, David Schwab et Joffrey Tombez.

Le Président remercie MM. Claude Besson et Frédéric Oulevey pour leur travail au sein de ces commissions, ainsi que les autres membres.

M. Jean-Michel Loup, président de la commission des bâtisses, demande si c'est juste que les scrutateurs n'ont pas le droit de faire partie d'une commission.

Le Président explique qu'effectivement, les scrutateurs en fonction n'ont pas le droit d'être nommés dans une commission pendant leur année, car ils font partie du bureau. Par contre, les scrutateurs suppléants peuvent être nommés dans une commission, car ne faisant pas partie du bureau. Comme ce rôle est inversé chaque année, il est clair que les scrutateurs suppléants, qui font partie d'une commission, car ayant été nommés avant d'être scrutateurs, restent et fonctionnent toujours au sein de la commission pour laquelle ils ont été désignés. Dans le cadre de la commission des bâtisses, par exemple, il n'y aura aucun changement.

Le Président informe qu'une commission peut siéger quand elle a sa majorité, soit pour une commission de 5 personnes par exemple, du moment qu'il y a 3 membres présents elle peut siéger. C'est également le cas pour les commissions composées de 3 personnes, où il suffit de 2 membres pour siéger. Ces renseignements ont été pris, car nous avons le cas de Mme Elodie Schulé, qui attend un heureux événement dans quelques mois et qui fait partie de la Commission en matière d'impôts et de la Commission de naturalisation, commissions fortement engagées ces derniers temps. Elle ne sera pas remplacée au sein de ces commissions, car 2 membres suffisent pour fonctionner. Si, par contre, il devait être constaté une forte augmentation de travail dans ces commissions, on pourrait toujours nommer un suppléant lors du prochain conseil de septembre.

7. Approbation des comptes 2021, préavis municipal N° 2022/04

Le Président présente le seul préavis municipal de la soirée, concernant l'approbation des comptes 2021, qui est projeté à l'écran et que chacun a reçu par courriel.

La Municipalité ne désire pas apporter de précisions supplémentaires.

Mme Céline Duran, rapporteur pour la commission de gestion, lit les remarques et la conclusion du rapport de la commission de gestion, qui stipule :

« La Commission de Gestion tient à souligner la bonne organisation de la bourse communale malgré les difficultés liées à la migration du système comptable. La CoGes a soumis à la Municipalité ses remarques et propositions de modifications des libellés de comptes.

La CoGes encourage la Municipalité à effectuer une analyse détaillée sur la consommation et la production de l'électricité, ceci afin d'optimiser les coûts et la production, et étudier le potentiel d'autoconsommation de la commune.

D'autre part, la CoGes invite la Municipalité à effectuer une réflexion de fonds sur la comptabilisation des charges liées au tourisme et ses implications financières pour la commune.

Nous relevons que la structure du bilan de notre commune est parfaite avec des réserves qui se montent à CHF 11'570'473.--. Ce montant élevé est partiellement dû aux investissements retardés, notamment en raison de la situation sanitaire. Toutefois, d'importants crédits ont été validés et des investissements importants sont planifiés ces deux prochaines années. La CoGes suggère à la Municipalité d'être attentive à une possible baisse des droits de mutation et des gains immobiliers qui sont particulièrement élevés en 2021.

La CoGes remercie la boursière, son équipe ainsi que la Municipalité pour les efforts et les heures de travail supplémentaires fournies pour réussir la migration difficile du nouveau système comptable.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Commission de Gestion propose au Conseil Communal d'accepter le préavis N° 2022/04 et les comptes tels que présentés. »

Le Président remercie Mme Duran et informe que l'idée est de passer à un vote global des comptes. Il demande s'il y a des questions liées à ces comptes avant de passer au vote.

M. François Haenni, municipal, fait quelques remarques de la part de la Municipalité, par rapport au rapport de la Commission de Gestion. La Municipalité a pris bonne note de leur remarque portant sur une bonne gestion au niveau énergétique, notamment électrique, et ils vont faire le nécessaire. S'agissant de la comptabilisation liée aux charges du tourisme, il aura l'occasion de présenter un petit peu plus tard dans la soirée ces points. Par rapport aux droits de mutation, qui sont effectivement passés de CHF 300'000.—à CHF 900'000.00 en une année,

et les gains immobiliers de CHF 127'000.00 à CHF 410'000.00, on s'attend à une baisse ces prochaines années et ils vont en tenir compte. Sur le plan comptable, ils vont également recevoir prochainement de la part de la commission des finances, quelques remarques par rapport au plan comptable, soit une nouvelle version qui leur a été présentée, et ainsi ils pourront travailler sur ce nouveau plan comptable et pouvoir surtout avoir une meilleure visibilité et une meilleure compréhension de ces comptes.

Le Président remercie M. Haenni et demande si quelqu'un a une question. Personne d'autre ne demande la parole.

Le Président passe au vote du préavis N° 2022/04. Les personnes qui acceptent ce préavis municipal le font par un levé de main. **Il est accepté à la majorité.** Il remercie la Municipalité, la boursière et la Commission de Gestion pour leur travail.

8. Communications municipales, avec présentation.

- PA Com, avancement du projet, présentation de M. Michel Verdon

M. Michel Verdon, syndic, donne un état d'avancement du projet de PA Com, pour faire suite à la présentation du 14 décembre dernier, dont il projette à l'écran un bref rappel. A cette époque, il avait été imaginé que le projet pourrait être finalisé et validé auprès de toute la Municipalité en juin 2022, afin de continuer pour la mise à l'enquête. Malheureusement, il y a du retard.

Sur cette période de janvier-juin 2022, il y a eu de longues séances effectuées pour élaborer un futur projet et un règlement des constructions pour nos villages, en tenant compte de la vision stratégique pour la commune, ainsi que des contraintes imposées par le DGTL, avec qui ils ont déjà eu plusieurs séances. Ils ont également découvert toute la complexité qu'il y a sur nos villages. En effet, sur chaque village il y a 5 à 7 cartes qui se superposent, avec différentes dénominations ou zones, et ils doivent tenir compte de tout cela. Ils découvrent en même temps toutes ces nouvelles données à intégrer, notamment une vision sur les vingt prochaines années. Ces séances sont positives, car ils vont de l'avant, et bien sûr la pré-décision est prise entre les 3 municipaux qui y travaillent, soit MM. Verdon et Haenni, et Mme Vincent. Ensuite tout cela sera présenté aux autres municipaux. Ils ont également découvert l'élaboration d'un nouveau règlement sur les constructions qui demande de faire beaucoup de travail. Actuellement, on fait avec les 7 règlements existants avant la fusion des communes, et il s'agit maintenant de les rassembler et d'en établir un seul qui intègre tout ce qu'on imagine et visionne, tout en gardant le caractère de chaque village. L'établissement de règlements a nécessité de refaire tout le tour de nos villages, et à repenser à ce qu'il pourrait être fait ou pas sur certains bâtiments, ou au contraire, des choses que l'on ne doit pas laisser faire.

Récemment, il y a eu la visite d'une personne de la DGTL, séance d'un demi-jour, qui s'est bien passée. Quand ces personnes peuvent venir sur place, ils voient le travail effectué ou à effectuer, et se font ainsi une idée de ce qui doit être encore à réaliser, chose qu'ils ont plus de peine à visualiser depuis leurs bureaux à Lausanne. Lors de cette séance, ce représentant de la DGTL a fait beaucoup de remarques constructives, et il ne s'attendait pas à ce que ce travail soit si avancé, même s'il y a un peu de retard, la date limite pour la mise à l'enquête préalable étant fixée jusqu'à fin juin. Mais apparemment, nous ne sommes pas les seuls dans ce cas. Quand il est parti, M. Verdon et ses collègues étaient satisfaits, car ils ont eu l'impression de gagner un peu de flexibilité dans ce projet. Par contre quand ils ont reçu le rapport écrit, certes c'était toujours élogieux par rapport à la qualité du travail qui est en train de se faire, par contre, sur les projets qui lui avait été présentés il n'y avait plus de concession. C'était un nouveau rappel pour souligner que la marge de manœuvre sera extrêmement restreinte, car nous sommes une commune surdimensionnée, et ils insistent beaucoup là-dessus.

Cette dernière année il y a beaucoup de choses qui se sont passées, et ils remercient pour le soutien du Conseil. Il y a eu également Covid qui est venu s'en mêlé et qui a fait annuler des séances de travail, et qui a de ce fait engendré du retard.

Calendrier prévu :

- **Septembre 2022**
 - o Approfondissement général du projet (Plan de zones-Règlement-Rapport explicatif selon article 47 OAT)
 - o Traitements thématiques (Dangers naturels - Patrimoine bâti – ERE – EAU - Forêt) en coordination avec les services d'état respectifs
- **Octobre 2022**
 - o Finalisation du projet
 - o Séances avec la municipalité pour validation du projet
- **Novembre 2022**
 - o **Adaptation du projet et envoi à la DGTL pour examen préalable**
- **Mars 2023**
 - o Adaptation du projet et présentation communale, suite au retour de la DGTL.
- **Juin 2023**
 - o Enquête publique
- **Décembre 2023**
 - o Traitement des oppositions, séances de conciliation
- **Mars 2024**
 - o Préavis pour adoption du conseil communal, où il sera demandé au Conseil de lever les oppositions qui seront restées pendantes après les séances de conciliation.

- **Septembre 2024**

o **Approbation finale du PA Com par le département compétent**

Le temps entre mars et septembre 2024 peut paraître long, mais il y a là une dernière voie de recours, c'est-à-dire que la DGTL fait une approbation préalable, qui redonne un droit de recours de 30 jours à tout citoyen concerné par ce plan.

M. Michel Verdon, syndic, nous dit que la Municipalité est bien consciente que ce dossier commence à peser sur certaines personnes, car il y a toujours une incertitude quant à ce qui pourra être fait ou pas. Ils ne font rien pour traîner, et ils essaient de s'appliquer au mieux. Bien sûr qu'il y aura plein de personnes qui seront déçues et pas d'accord avec ce qui sera présenté, mais il nous répète qu'ils font tous au mieux.

Le Président demande s'il y a des questions de compréhension sur ce sujet, le débat sur le plan d'aménagement ne sera pas ouvert ce soir.

M. Damian Fioretta demande si la DGTL a expliqué pourquoi nous étions une commune surdimensionnée. Il signale que Lausanne est en train de construire de 8 à 10'000 logements, et on nous bassine que le canton de Vaud aurait une augmentation de 800'000 habitants actuellement, à 1 million d'habitants d'ici 2035, soit une augmentation de 25% sur le territoire cantonal. Il ne pense pas que toutes les communes vont augmenter de 25%, mais il ne comprend pas pourquoi Vully-les-Lacs est surdimensionnée.

M. Michel Verdon, syndic, répond que dans l'application de la LATC, le canton de Vaud a fait une « vaudoiserie » quelque part, en disant qu'il ne fallait pas seulement densifier les villages, mais également les villes, et le canton a joué ce jeu à fond pour densifier l'Arc Lémanique, qui pour eux, est le cœur du canton. Ils en sont donc venus à ce critère de population, et il n'y a pas beaucoup de cantons alentours qui l'ont fait. Dans 4-5 ans, selon leurs critères, Vully-les-Lacs devrait avoir 3'200 habitants en 2030, alors qu'en 2022 on arrive déjà à pratiquement 3'600 habitants, et il y a encore un potentiel d'habitations avec la rénovation de certaines fermes, et la construction d'appartements, même sans octroyer un m2 de plus à la construction.

M. Jean-Michel Loup, s'il a bien compris, dit que le Conseil ne verra pas le plan avant 2024 ?

M. Michel Verdon, syndic, répond que quand il parle de mars 2023, adaptation du projet et présentation communale, il n'a pas été décidé comment cela se fera, mais il est probable qu'une présentation sera faite au Conseil, mais en général c'est une présentation publique, tout comme cela vient d'être fait à Avenches. Mais il peut imaginer qu'il sera montré d'abord au Conseil.

M. Jean-Michel Loup encourage la Municipalité à être transparent dans ce dossier.

Le Président remercie M. Verdon pour ces explications.

- **Point de situation sur le tourisme de Vully-les-Lacs, présentation de M. François Haenni**

M. François Haenni, municipal, donne une présentation suite à la demande qui avait été faite lors d'un Conseil il y a environ 6 mois. Pour la première saison estivale de cette législature, il relève quelques faiblesses qui ont été constatées par rapport au tourisme dans son sens large.

Au niveau de l'axe de Salavaux, où viennent des milliers de touristes, il y a peu d'offres d'animations présentées sur la plage. Il a une zone de forêt, depuis l'embouchure de la Broye en direction d'Avenches, parcelle qui appartient à l'Etat de Vaud, et du coup, on ne peut pas faire ce qu'on veut. Au niveau des balisages des différents parcours, on est toujours dans la situation où : - on ne peut pas faire le tour du lac de Morat en dehors de la route, - il y a des infrastructures notamment sanitaires qui sont désuètes, - un office du tourisme excentré. Au vu de tout cela, il en découle finalement peu de recettes par rapport à tout ce tourisme de passage qui arrive dans notre région et profite des bords de lac.

Au niveau des opportunités disponibles, il y a le plan d'affectation dont vient de nous parler M. le Syndic, le plan directeur régional qui est mis en place au niveau de la COREB, qui définit une vision de développement stratégique sur le tourisme et d'autres activités, et ceci était une occasion de remonter certains points qui nous concerne. Au niveau des DDP, une bonne partie arrivent à échéance de 2025 à 2029, sur toute la zone de la plage de Salavaux. Ce sera l'occasion de discuter avec les services de la direction générale de l'environnement afin de voir quelles sont nos intentions par rapport à cela. Dans ces axes de développement, en premier lieu il faut dynamiser la communication qui est autour du tourisme, faire participer les commerçants, pouvoir travailler au niveau de l'Office du tourisme, avec une coordination régionale, sans se poser la question si on doit regarder avec les alentours, et donc travailler avec tous ces offices afin de pouvoir faire passer les infos au niveau régional. Il faut aussi pouvoir augmenter l'apport de nouvelles recettes, notamment au niveau des stationnements. Pour le moment le stationnement est gratuit. Le fait de pouvoir passer une journée au bord de la plage, stationnement gratuit, et repartir le soir sans avoir déboursé un franc devra changer.

Au niveau hébergement, depuis bien quelques années, mais surtout depuis la pandémie, il y a un très fort développement de tout ce qui est AirBnB, et des offres qu'on pourrait avoir en termes de nuitées, car actuellement il y a un manque à gagner pour aller chercher ces recettes et augmenter les taxes de séjour. Actuellement notre règlement stipule une taxe de séjour de CHF 2.50 par nuitée.

Très important aussi à faire, c'est le regroupement des activités touristiques sur une zone où nous sommes propriétaires fonciers, et qu'on puisse les développer. Et si on arrive à créer ces recettes, on pourra également financer de façon plus conséquente les aménagements autour de la plage, par exemple les places de jeux et différentes animations.

Il rappelle qu'au niveau du projet des rives autour du camping, qui est le projet principal qui est lié au tourisme, on n'est actuellement pas totalement propriétaire du terrain, car il y a une partie du camping qui est sur le terrain de l'Etat. A chaque fois cela occasionne des autorisations à demander au propriétaire afin de faire des aménagements. L'idée qui a été lancée il y a quelques années, suite au projet lancé en 2012 et exécuté en 2018, à savoir la renaturation du delta de la Broye, est de concentrer les places d'amarrage, afin de concentrer le tourisme sur une zone qui devrait faire l'objet d'un échange de terrain avec l'Etat. En redonnant à ce dernier un terrain de forêt, cela permettrait de faire un couloir pour la faune forêt lac, qui n'existe qu'à très peu de place en Suisse, régler quelques problèmes liés à des chalets sur le bord de lac et on laisserait toute la zone du delta comme zone d'intérêt biologique, ce qui est un intérêt pour le canton.

Ce projet, qui a été mis en place, coordonné avec les services de la direction générale de l'environnement, à l'époque également avec la DGTL, qui s'occupe de l'aménagement du territoire, a un dossier qui avait été déposé en juillet 2020, sous forme de master plan. La réponse a été donnée en mars 2021, avec un refus mentionnant que le master plan n'est pas un outil compatible avec un aménagement du territoire, mais qu'on doit passer par un plan d'affectation. En plus, ce projet n'était pas compatible avec le plan intercantonal des rives, qui date de 1982. Les différents services de l'Etat concernés ont été revus, et ils ont exposés leur stratégie. Quand la Municipalité a senti que le projet était bloqué, ils sont remontés vers le Conseil d'Etat, et une prise de position a pu être définie, car désiré politiquement, avec cette idée de protection de la nature, et développement touristique. Mais il faut mettre à jour le cadre légal qui est derrière, soit le plan directeur intercantonal, et la solution qui a été trouvée, de concert avec les Conseillères d'Etat Mmes Mettraux et Luisier pour le DES et le DIT, est de lancer un plan directeur intercommunal pour gérer le développement des rives, et exposer clairement ce que l'on veut pour ces rives. Ils ont vu le Conseil d'Etat en février, un courrier est parti récemment auprès des communes d'Avenches et de Faoug, et durant l'été une première séance sera mise sur pied pour examiner ce que les 3 communes d'Avenches, Faoug et Vully-Lacs désirent.

L'autre point important, c'est le stationnement à Salavaux, qui se trouve sur une surface agricole, donc non conforme au plan directeur intercantonal de 1982, car dans ce plan, le parc prévu à l'époque se retrouve à l'endroit où il y a maintenant une école. L'urgence du projet a été exposé. L'autre jour, un passage a permis de démontrer qu'il y avait 500 véhicules stationnés sur cette zone lors des dernières canicules. Un courrier demandait que ce terrain

soit remis en agricole, mais après discussion, il y a eu acceptation d'une phase de transition le temps que l'on mentionne cette zone de stationnement dans le plan d'affectation intercommunal des rives. Cette situation sera réglée dans les prochains mois, voire prochaines années.

Concernant les recettes : le tourisme pour Vully-les-Lac rapporte CHF 360'000.00 environ de revenus directs, avec les taxes communales de séjour, et la taxe de CHF 250.00 par résidence secondaire. CHF 42'000.—sont rétrocédés par le camping et des produits liés à des travaux fait autour de la plage, pris en charge par différents acteurs. Ces dernières années, il y a eu 5 % d'augmentation du point de vue du tourisme. Il a été pris en compte que certaines charges, prises actuellement dans les comptes de la commune, soit intégrées au niveau des charges du tourisme, cela faisant suite à la remarque de la Commission de Gestion.

Au niveau de l'Office du tourisme, avec le responsable, il a été réorienté ses fonctions en synergie avec les besoins de l'administration communale. Du coup, la localisation de l'Office du tourisme va être déplacée dans les prochaines semaines, dans les locaux de l'ancienne poste, après que quelques travaux soient faits pour le rafraichir. Cela permettra également d'économiser un loyer. Il y a beaucoup de panneaux qui ne sont plus à jour, à savoir des raisons sociales qui n'existent plus, etc... Pour faire ce rafraîchissement, ils regardent avec le Vully fribourgeois pour coordonner cette signalétique touristique, qui sera aussi faite au niveau numérique. Pour la signalétique touristique, ils se sont plutôt tournés vers Avenches où il y a tout un projet qui sera mené avec cette commune, avec une prise en charge des coûts relativement importante de la part du Canton. Ils travaillent aussi sur d'autres informations et le côté financier. La Municipalité se réserve le droit de rendre payant le stationnement, peut-être même avant ce plan directeur intercommunal, selon le temps que ça prend.

Une brochure sera disponible pour les touristes avec les informations pour notre commune.

Le Président remercie M. Haenni. Il demande s'il y a des questions de compréhension.

Mme Sabine Thierrin : sur un des plans qui a été montré sur la concentration touristique, on ne voit plus du tout apparaître le camping.

M. François Haenni, municipal, répond que le camping sera déplacé.

M. Jean-Michel Loup demande s'il a bien compris, à savoir qu'il s'agit d'une discussion avec le canton pour le sujet des rives et une autre sur le projet d'aménagement général de la commune, ou sont-ce des discussions qui sont faites ensemble.

M. François Haenni, municipal, répond que pour l'instant dans le PaCom il n'a pas été intégré toute la zone des rives, parce que pour l'instant la dynamique de ces deux projets n'est pas tout à fait la même, et ils voulaient éviter un ralentissement d'un des projets. Pour l'instant le

projet des rives sera géré avec les deux communes voisines, les acteurs du tourisme, et surtout avec la direction générale de l'environnement.

M. Gilles Bardet demande si l'accès au lac depuis Chabrey, sur le lac de Neuchâtel est aussi prévu dans le projet, ou y-a-t-il un projet prévu pour Chabrey.

M. François Haenni, municipal, répond que non, la plage de Chabrey n'étant pas liée à ce projet qui est important, car il y a des milliers de touristes concernés. Sur la plage de Chabrey, il n'y a pas de projet particulier à ce niveau.

Mme Anne Jobin : comme les taxes de séjour sont faites pour réinvestir dans les infrastructures touristiques, elle demande ce qui va être mis en place dans le futur, quels sont les investissements prévus, activités, ponton ?

M. François Haenni, municipal, répond qu'il s'agit d'un projet de plusieurs millions, soit probablement 15 millions, et il y a quand même la création d'une marina, WC, douches, zone de stationnement avec une infrastructure derrière, etc.. donc en terme d'investissement c'est un des plus gros projets touristiques dans la région, et c'est là-dessus qu'il faudra investir. Aujourd'hui il serait ridicule d'investir sur la plage alors qu'il y a des discussions d'échanges de parcelles, de changement d'affectation. Le bénéfice, pour l'instant, quand il y a un résultat positif sur le tourisme, vient dans les fonds de réserve qui sont utilisés uniquement pour le tourisme. Actuellement le tourisme rapporte quelque chose, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années en arrière, et ils se rendent compte également qu'il y a passablement de charges qui ne sont pas portées sur le tourisme, il y en a aussi qui sont liées par rapport au port, certains entretiens de la plage et tout ce qui peut être lié aux patrouilles, tout cela peut être mis sur le compte du tourisme. Avec cela, on se trouve avec quelque chose de plus ou moins équilibré.

M. Julien Schwab demande si les chalets sont voués à disparaître ?

M. François Haenni, répond que pour l'instant il n'y a pas eu de discussion à ce sujet, mais effectivement ces chalets, en pensant renaturation de la zone, se trouvent dans une zone de protection de la nature, et cela risque d'arriver, et les discussions risquent d'être assez compliquées avec la direction de l'environnement. Ils n'aimeraient pas que tous disparaissent, mais créer une plus-value pour le citoyen de la commune, car ils aimeraient aussi redonner une zone de plage pour les citoyens, pas uniquement pour le tourisme.

M Joffrey Tombez : une grande partie de la plage appartient à l'Etat d'après ce qu'on a vu, et c'est la commune qui paie les charges. Il aimerait savoir quel est l'accord avec l'Etat et comment cela est réglé.

M. François Haenni, municipal, répond qu'il y a un accord avec le camping du TCS, où toutes les charges qui y sont liées, soit l'entretien de la plage et tout ce qui est lié aux déchets, fait l'objet d'une rétrocession avec le camping du TCS, soit une partie à la charge de la commune, et l'autre à leur charge. C'est une convention qui est relativement ancienne, qui permet quand même d'avoir environ CHF 70'000.— de revenus.

M. Antoine Savary demande comment vont être gérés les flux de circulation dans cette zone, notamment en créant une marina ? Comment mettre tout ce monde sur une petite surface ?

M. François Haenni, municipal, répond qu'actuellement tout ce monde se retrouve sur une grande surface et que du coup il y a du parcage sauvage, et les immatriculations des véhicules montrent qu'il en vient d'en peu partout, ce malgré les panneaux mis en place, et tout cela devient compliqué. Il n'y a pas une volonté d'agrandir le camping, mais de le concentrer et de moderniser un endroit qui entoure quelque part cette zone de stationnement. Celle-ci permettra à tous les campeurs mieux se déplacer et on arrivera beaucoup mieux à coordonner à un seul endroit. Après il sera aussi examiner les accès. Pour l'instant ce sont des intentions, mais il n'y a pas encore eu un plan de mobilité mis en place.

M. Antoine Savary pense qu'ils ne se sont pas compris. Actuellement c'est le passage entre le parking et le port qui est compliqué, entre les personnes qui vont avec leur véhicule à leur chalet, et ceux qui vont à leur bateau et qui circule à pied. Un autre souci, c'est que quand on arrive à un point de la plage, vous êtes condamné à n'avoir qu'un point d'entrée et on doit faire toute la plage. Ne serait-il pas plus judicieux de prévoir deux points d'entrée ?

M. François Haenni, municipal, répond qu'à ce stade, ce projet est vraiment plus qu'un premier jet, mais il y a encore plein de choses à travailler. Des places de stationnement seraient également prévues du côté de la marina. Est-ce suffisant ou pas, ceci n'a pas été examiné. Pour l'instant, ils traitent une base légale pour pouvoir poser cette affectation. Mais c'est une bonne remarque et il en prend note.

M. Alexandre Bardet demande qu'est-ce qui les a amenés à faire cela avec les communes d'Avenches et Faoug. Est-ce que cela ne vas plutôt freiner ce projet au lieu de le faire tout seul.

M. François Haenni, municipal, répond que ce projet est porté par Vully-les-Lacs et la direction générale de l'environnement uniquement, qu'il n'y a pas d'autres communes en jeu. Par contre, pour faire un développement et poser quelque part de l'immobilier, des infrastructures, il faut une affectation qui soit adéquate. Et aujourd'hui toute la zone de la rive du lac a été à un certain moment définie, à savoir, qu'est-ce qu'il y a sur ces rives. Dans le plan directeur intercantonal, forcément qu'en quarante ans beaucoup de choses se sont passées, et tout doit être remis à jour. La solution qui a été trouvée par le Conseil d'Etat est de dire que plutôt de revoir tout le plan directeur intercantonal des rives, mettons déjà quelque chose à l'échelon régional, parce

que derrière il doit y avoir une coordination régionale, et pour qu'il y ait cette coordination régionale il doit y avoir au moins deux communes. L'idée était de dire qu'on allait faire une réflexion de développement des rives vaudoises du lac de Morat. Voilà pourquoi on s'est retrouvé sur la définition de la base légale au niveau des trois communes. Mais ce projet n'est pas porté par trois communes, mais par Vully-les-Lacs.

M. François Maeder demande si le camping va rester TCS ou revenir à la commune ?

M. François Haenni dit que le camping est sur un DDP avec une échéance prévue ces prochaines années. Aujourd'hui, il ne sait pas encore ce qu'advientra ce camping.

Mme Anne Jobin demande quand ce projet sera réalisé ?

M. François Haenni répond que ce n'est pas possible de le dire aujourd'hui. Ce projet a été lancé directement après la renaturation de la Broye, parce que les services de l'Etat voulaient qu'on concentre ces places d'amarrage. Il faut faire le plan directeur intercommunal, et on peut imaginer qu'il faudra encore passer un bon bout de la législature à travailler dessus, il pense qu'il faudra 3-4 ans en tout cas pour ce dossier. Il espère par contre que la zone de stationnement soit réglée plus vite.

Aucune autre personne ne demande la parole, le Président passe au point suivant.

- **Réflexion sur le patrimoine immobilier, présentation de Mme Marie-Pierre Vincent**

Le Président passe la parole à **Mme Marie-Pierre Vincent** qui revient sur la vision de réhabilitation de nos bâtiments.

Après avoir passé les comptes ce soir, elle pense qu'avec sa présentation nous apprendrons où vont passer quelques deniers ces prochaines années par rapport aux bâtiments communaux.

Elle nous informe qu'il y a trois priorités dans ces bâtiments, soit les réfections qu'on n'aura à entreprendre, les entretiens nécessaires de certains bâtiments et une réflexion autour de plusieurs points sur la gestion de ces bâtiments.

Elle fait ce soir un état des lieux des bâtiments, car il est difficile de parler de tous les bâtiments communaux ce soir. Début mai, avec quelques municipaux et la boursière (afin qu'elle sache où sont situés ceux-ci), ils ont fait le tour des bâtiments communaux.

Elle attire l'attention du Conseil sur le temps nécessaire à ces travaux. Après qu'elle eut discuté avec sa collègue de la commune de Montanaire en charge du dossier des bâtiments communaux et en place depuis 10 ans, cette dernière lui a dit que cela fait 10 ans qu'ils s'occupent de la réfection des bâtiments de la commune. Il est vrai que ces dernières années

on a peu avancé sur ces travaux, et il ne sera pas possible de tout faire en une législature. Assez rapidement, en automne 2021, il a été décidé au niveau de la municipalité de ne pas vendre de bâtiment, car cela pouvait atteindre la susceptibilité des habitants des différents villages. Suite également aux différentes communications qui ont été faites, l'administration de la commune restera à Salavaux, et rien ne sera changé. Le local de l'ancienne Poste est grand, et l'office du tourisme ne va pas utiliser tout le local, mais il sera occupé au mieux. Elle rappelle que dans ce bâtiment il y a le greffe municipal qui se trouve au rez-de-chaussée, au premier étage il y a la bourse communale et la salle de Municipalité, au deuxième étage il y a le service technique. Du côté droit, il y a deux appartements actuellement de 5,5 pièces qui sont loués.

Réfections envisagées :

La première qui est arrivée en tête de liste, c'est la villa de Constantine, inoccupée actuellement, avec un appartement vétuste. La commission des bâtisses était également venue sur place à la demande de Mme Vincent. Suite aux différentes discussions qui ont eu lieu, également au sein du Conseil, ils pensaient au départ faire une rénovation sommaire de l'appartement pour le louer. Au vu de l'isolation qui n'est pas terrible, de l'état du toit, il a été prévu dans le courant de l'été de faire un bilan énergétique de ce bâtiment et après refaire une rencontre avec la commission des bâtisses, afin de trouver la meilleure solution au niveau énergétique. Au niveau de la salle existante dans ce bâtiment, il y a quand même de la demande pour louer de petites salles, donc il est pensé de conserver ces salles, dont celle de Constantine fait partie.

Deuxième rénovation, l'école de Vallamand : actuellement un appartement de 4.5 pièces est loué. Il y a une salle d'école où il n'y a rien, et la salle au rez où nous sommes actuellement. L'idée serait de rénover l'appartement, qui n'est pas en très mauvais état, d'installer un local d'archives au rez, car celles-ci sont dispersées dans divers endroits à travers la commune. Il est nécessaire de les centraliser, et de renforcer la sécurité tant au niveau intempérie que vis-à-vis de personnes qui viennent les consulter sans demander d'autorisation. Ce sera également plus pratique pour le personnel communal.

Troisième rénovation, Ecole de Cotterd où actuellement un appartement de 3 pièces est loué. Un appartement de 2 pièces va être occupé par des réfugiés ukrainiens, appartement mis à disposition de l'EVAN. Une des salles de classe est louée à des fins professionnelles. La vision au niveau de ce bâtiment, c'est de rénover les appartements, faire une ou deux petites salles à louer pour des événements culturels, éventuellement des petits concerts, etc... La question reste ouverte quant à faire une salle du conseil dans les combles, sujet qui sera repris une fois que le projet de salle polyvalente sera mis au point.

Quatrième étape, Ecole de Mur, où actuellement deux appartements de 2 pièces sont loués. Il y a de petits soucis d'infiltration d'eau au rez, dans l'ancienne salle de classe.

Aucun délai n'a été mis dans ces réfections, car on ne sait pas à quel rythme ils seront faits. L'idée à Mur est de rénover le bâtiment et de garder les salles pour des locations diverses.

Plusieurs bâtiments sont déjà rénovés ou pas forcément mis au programme dans cette législature, à savoir l'immeuble à Montmagny, l'ancien collège de Chabrey, qui abrite des appartements, dont un 4,5 pièce est déjà loué à l'EVAN pour des réfugiés ukrainiens, et un 2,5 pièce sera également mis à leur disposition, l'ancien bâtiment de l'administration de Chabrey,

dans lequel il n'y aura pas de changement. Une petite villa à la route de Vallamand 7 à Salavaux, à côté de la boulangerie est loué actuellement. A milieu du village de Vallamand, dans l'ancienne administration, il y a des appartements loués. Le local commercial est libre actuellement, mais il y a un projet avec Pro Senectute en partenariat avec la Fondation Leenaards, qui serait de développer des activités pour les seniors. Elle donnera plus d'informations à ce sujet prochainement. Ce local est bien apprécié car il est au rez, sans escalier et seuils, facile d'accès.

A Villars-le-Grand, il n'y a pas forcément d'investissement de prévu, tant au niveau de l'école qu'à la rue du Temple. Suite à la demande de l'école, pour Villars-le-Grand, on devra faire une enquête pour étudier où il y a de l'amiante dans ce bâtiment car les classes sont utilisées pour l'école. Ce sera fait prochainement. Il y aura certainement certains points à assainir.

Si on parle simplement d'entretien, le mur de soutènement et le toit sont abimés au Temple de Constantine. Ceci sera réparé assez rapidement. Un peu moins rapidement, ce sera à l'Eglise de Cotterd où tout le clocher est en mauvais état, ce qui va représenter certainement un gros investissement. Pour le bâtiment de la voirie à Vallamand-Dessus, il y a des fissures au niveau de la structure. Ils sont en train de regarder ce qui se passe et pourquoi.

Les choses à améliorer ou à gérer : actuellement, une gérance s'occupe de la gestion de tous les appartements. Il faudra voir si on continue avec la même gérance ou pas, car ils sont en réflexion à ce niveau-là. Le système des clés n'est pas uniformisé, le but étant d'avoir des clés magnétiques ou électroniques un peu partout, afin de faciliter les accès, et d'avoir trop de clés. Au niveau de l'énergie, ils sont sensibles à tout ce qui est amiante, électricité, consommation, panneaux solaires, essayer d'accéder au maximum sur la durabilité et l'économie d'énergie, car nous devons être un exemple au niveau communal.

Le congélateur de Cotterd est tombé en panne à l'Ascension. L'alarme ne sonnait pas, car il s'agissait toujours d'une alarme 2G, donc qui n'était plus fonctionnelle. Ceci a été réglé. Concernant les abris PC petits, des locaux sont prêtés ou loués à des sociétés, mais il faudra refaire un rappel sur le respect des locaux.

Mme Marie-Pierre Vincent va se renseigner sur les locations de salles, à savoir comment cela se passe au niveau d'autres communes, s'il y a une caution ou pas, contrôler si la salle est rendue correctement, car certaines fois il y a plus de frais de conciergerie que de rentrée d'argent. Le but avec la boursière, c'est d'avoir un tableau par bâtiment, pour savoir ce qui a été fait, comment il est assuré et ce qu'il rapporte, afin de mieux gérer tout ce patrimoine. Toute cela sera également fait en collaboration avec la commission des bâtisses, et le Conseil sera tenu au courant de l'avancement des travaux.

Le Président remercie Mme Vincent pour son exposé et demande s'il y a des questions de compréhension sur ce sujet.

Mme Béatrice Chuard demande si la surface disponible pour faire des archives sera suffisante à Vallamand, et quels seront les aménagements pour faire ce local d'archives.

Mme Marie-Pierre Vincent, répond qu'il est prévu de faire un local d'archive assez simple, et de ne pas engager trop d'argent. Ce sera quelque chose de fonctionnel, où les archives seront

à l'abri avec un climat tempéré selon les besoins, mais il ne s'agit pas de partir dans quelque chose d'extrême. Il faut surtout les mettre à l'abri de l'humidité et des regards, et les centraliser.

Mme Béatrice Chuard pense que c'est une bonne chose, mais vu l'ancienneté de certaines archives, il faudra bien regarder comment il faudra faire.

Mme Marie-Pierre Vincent, municipale, répond que cela sera fait correctement, et c'est l'archiviste cantonal qui va leur donner les informations nécessaires pour ce qui doit être fait.

M. David Schwab dit qu'on a parlé de ce qui doit être rénové, mais il n'a pas l'impression qu'il y ait une vision sur le développement de la commune, soit de créer des commerces ou autre dans ces bâtiments. Est-ce que cela a été pensé ? Par exemple, ici pourquoi en faire des archives alors qu'il y a une magnifique vue ? ne pourrait-on pas faire une surface pour accueillir un restaurant et mettre les archives dans un bâtiment où il n'y a pas de valeur ajoutée ? Pourquoi ne pas utiliser des salles de classe pour cela ? Rénover c'est bien, mais que faire de ces surfaces ? Ne faudrait-il pas attirer des commerçants pour les rendre plus vivants ?

Mme Marie-Pierre Vincent, municipale, répond que c'est une bonne remarque. Pour le moment il n'y a pas eu de réflexion sur ce qu'on ferait des classes de Villars-le-Grand, vu qu'on les utilise toujours, et qu'elles seront libérées une fois le nouveau collège à Salavaux construit, soit en 2024 ou 25.

M. René Fluri demande si on ne pourrait pas utiliser les locaux de la poste pour y mettre les archives ? Car c'était déjà des locaux utilisés pour le stockage des paquets, et en plus ce serait près de l'administration communale.

Mme Marie-Pierre Vincent, municipale, dit que la surface de la poste ne sera pas suffisante, d'autant plus que l'Office du tourisme va s'y installer.

Plus personne ne prend la parole, le Président passe la parole à la Municipalité pour la suite.

Mme Laetitia Kohler, municipale, nous informe notamment sur :

Déviations pour l'arrêt postal suite aux travaux sur le pont : le tracé pour le passage des cars postaux a été modifié, car ce n'est pas pratique qu'ils passent devant la déchetterie. Une information à ce sujet est donnée sur le site de la commune.

Les travaux sur le pont sont effectués dans les temps prévus.

La commission culturelle de Vully-les-lacs a été formée. En février, une publication avait été faite dans ce sens dans le Journal « le Vullerain ». Plusieurs personnes se sont manifestées. Elle-même, M. Florian Aeby, conseiller communal et le responsable de l'Office du tourisme se sont arrêtés sur deux candidates parmi la population pour deux postes, soit Mmes Aurélie Maeder et Régina Angel qui vont rejoindre le comité dans cette commission. Quand des manifestations seront mises sur pied, ils seront entourés par toute une équipe de bénévoles. Une première réunion a eu lieu dans le courant du mois de juin, et une nouvelle séance est prévue pour août pour mettre sur pied certains événements.

Police municipale : un arrangement avec les communes de Faoug et Avenches a été trouvé, et M. Rappen fonctionnera comme remplaçant provisoire de M. Jean-Marc Folly, qui est toujours en arrêt pour le moment suite à son accident.

Elle donne encore une dernière information sur les BVR qui ne seront plus valables au 30 septembre prochain. Ils vont donc passer à un nouveau logiciel pour les amendes d'ordre, en collaboration avec les communes d'Avenches, Faoug et Cudrefin, afin de diminuer les frais. Maintenant il s'agira non plus d'un bulletin de versement, mais d'un QR code qui sera posé sur les pare-brises par exemples.

Mme Claire-Marie Spahr, municipale, donne des informations sur le plan de classement des arbres sera fait en septembre. L'entreprise Maillifer & Hunziker a été mandatée pour ce travail et viendra sur notre commune pour faire un relevé des arbres qui sont d'importance cantonale ou régionale, arbres dit remarquables, car nous n'avons pas de plan récent à ce sujet. La loi cantonale sur la protection de la nature et de l'environnement nous demande d'avoir ce classement, et on peut obtenir des subventions pour l'entretien de ces arbres qui sont souvent plus que centenaires. C'est aussi important que leur entretien soit suivi pour la sécurité de la population.

Protection contre la chaleur : avec les fortes chaleurs de ces derniers jours, le plan canicule a été activé depuis le 17 juin, afin de veiller sur les personnes âgées et vulnérables. Un courrier a été envoyé aux personnes qui leur semblaient n'avoir pas beaucoup d'entourage pour veiller sur elles. Le plan canicule peut être déclenché depuis le 1^{er} juin jusqu'à fin août.

La crise ukrainienne fait que la commune met à disposition des réfugiés des appartements, comme nous en a parlé Mme Marie-Pierre Vincent auparavant. Un groupe de bénévoles a été mis sur pied pour entourer ces réfugiés. Ils se sont rencontrés à deux reprises et ils ont également rencontré quelques réfugiés. Pour l'instant ils ne connaissent que 16 réfugiés, car ils ne sont peut-être pas tous inscrits auprès de la commune. La plupart sont chez les habitants.

Les aînés de la commune ont reçu une invitation pour une sortie qui aura lieu fin août. Ceux qui sont moins mobiles, soit vivant à l'EMS, Château de Constantine ou en appartements protégés, seront invités pour une sortie moins physique en juillet.

M. Christian Genilloud, municipal, informe le Conseil que la mise à l'enquête du collège est partie, enquête jusqu'au 24 juillet. La séance de présentation a eu lieu le 13 juin dernier. Le début des travaux est prévu pour mars-mai 2023, et la mise en service en août 2024. La crise ukrainienne peut nous causer quelques soucis à cause de l'approvisionnement dans certains matériaux.

La postulation sur les familles en matière d'accueil de jour, qui avait été votée lors du dernier conseil, mais qui ne devait pas l'être, a été représentée après au conseil intercommunal de l'ARPEJE et acceptée à l'écrasante majorité. Il remercie la commission de l'ARPEJE pour Vully-Lacs de l'avoir épaulé pour mettre en place tout cela.

Le dossier de la construction de la halle de gym et accueil de jour prend forme. Des informations seront données au Conseil en septembre. L'accueil de jour des Castors est actuellement prévu pour 36 places, voir 40 places avec dérogation. Dans cette nouvelle construction il est prévu un accueil de jour de 84 places. On est, de ce fait, beaucoup plus haut que ce que demande les études démographiques qui avaient été faites. Pour la halle et l'accueil de jour, une première séance avec la commission des bâtisses est prévue le 4 juillet prochain.

L'accueil de jour des castors est saturé actuellement, car ils sont tributaires d'un règlement contraignant les empêchant d'accueillir plus d'enfants. Il n'y a pas de passe-droit concernant le nombre de m2 octroyé et le personnel qui doit être agréé. Toutes les demandes concernant les castors, en parascolaire, ont été satisfaites, excepté pour quelques demandes pour la pause de midi. Le dossier sera bien suivi, et ils feront un point début juillet. C'est très difficile dans tout le canton, même au niveau suisse de répondre aux demandes. Si les règlements étaient un peu plus souples, on pourrait accueillir plus d'enfants. Mais actuellement l'accueil est axé sur la qualité et non pas la quantité.

La construction en accueil de jour à Vully-les-Lacs est un problème. Il a parlé de 84 places quand le bâtiment sera terminé, mais ce dernier ne sera pas prêt avant août 2025, et ce sera déjà beau si on y arrive. Donc actuellement, on a une halle qui doit rester en fonction, on a l'obligation de construire une halle double et conserver l'accueil de jour. C'est pratiquement impossible de réaliser cette construction sans trouver une solution pour les 3 années d'ici la mise en fonction de ce bâtiment. Avec l'ARPEJE, ils sont en train de réfléchir à tout cela, et en septembre il espère nous présenter quelque chose qui tienne la route. Pour arriver à tenir, il faudra peut-être investir dans quelque chose de modulaire. Si l'ARPEJE est responsable de la gestion de cet accueil de jour, ce sont les communes qui doivent mettre à disposition les locaux.

Le postulat a été accepté à l'ARPEJE avec une très grande majorité. Une somme est prévue au budget 2023. Il y a deux études encore en cours, dont une enquête cantonale sur les ménages parentaux avec enfants et leur représentation des différents modes de garde, c'est quelque chose qui va être en relation avec le mode de garde parascolaire et préscolaire, pour toutes les familles qui ont des enfants à placer. Début 2023, il y aura une réactualisation de cette étude. On a deux particularités, soit l'accueil préscolaire et l'accueil parascolaire (encadrement avant et après l'école). L'ARPEJE a décidé d'utiliser ces résultats pour justement préparer cette enquête votée par le conseil intercommunal et peut-être que le conseil intercommunal sera sollicité pour donner un avis sur toutes ces questions.

Un sondage a été effectué auprès de 190 familles, par rapport à l'ouverture de cet accueil de jour pendant les vacances, car il est aussi difficile pour certaines familles de trouver une solution pour garder leurs enfants pendant ce temps-là. Mais il faut aussi penser aux vacances des surveillants. Il donnera des informations à ce sujet prochainement. On pourrait peut-être envisager une ouverture partielle, à voir. Mais il est à déplorer un manque de place d'accueil de jour en Suisse, que ce soit préscolaire ou parascolaire.

M. Simon Jaunin demande : quand M. Genilloud parle d'infrastructures modulaires pendant ces trois ans à venir, on a vu que sur la présentation de Mme Vincent des locaux pourraient être utilisés. Ne serait-il pas judicieux d'envisager un local existant actuellement dans un des bâtiments pour faire une crèche provisoire pour ces trois prochaines années ?

M. Christian Genilloud, municipal, répond qu'il n'y a pas de crèche de prévue dans la commune de Vully-les-Lacs, crèche qui n'est pas un accueil parascolaire. On ne fait uniquement que du parascolaire.

M. Simon Jaunin dit qu'il s'est mal exprimé mais il pensait accueil parascolaire effectivement.

M. Christian Genilloud informe qu'une crèche pour 40 enfants est prévue à Cudrefin, ouverture en août 2023, et qu'elle n'est pas uniquement créée pour Cudrefin.

Pour l'accueil de jour parascolaire, si on envisage par exemple de les mettre à Vallamand, il faut envisager un bus pour aller de l'école à la salle, et inversement. Les frais occasionnés pour cela seraient supérieurs à ceux engendrés par la décision de prendre une construction modulaire. Mais il reviendra en séance de septembre avec des chiffres.

Mme Céline Duran remercie tout le monde pour l'accueil qui a été fait au postulat et elle invite à lire le journal 24H paru hier qui parle de ce sujet, dans lequel on remarque qu'effectivement c'est une problématique pour notre canton. Mais elle a été déçue de voir que l'ARPEJE est le seul réseau du canton qui n'a pas répondu pour cet article. Elle trouve cela dommage, car cela prouve une espèce de manque de transparence.

M. Christian Genilloud, municipal, va relayer cette remarque à qui de droit.

M. Julien Bessard : dans le projet du complexe sportif qui sera présenté en septembre, est-ce que le projet évalue aussi la possibilité de faire une piscine. Actuellement, les enfants vont à Avenches pour faire une période de piscine, mais ils passent presque autant de temps dans les bus qu'à la piscine.

M. Christian Genilloud comprend la remarque, mais il peut déjà dire que si on veut déjà faire ce qu'on veut sur la surface actuellement à notre disposition, on ne peut pas avoir une salle de gymnastique double, un accueil de jour avec des salles polyvalentes, et une piscine à côté. On est coincé avec la surface. Dans le projet qui sera présenté en septembre, ils ont dû mettre des limites à ce projet. La piscine a effleuré leurs esprits, mais elle n'était pas envisageable pour le moment.

M. François Maeder demande s'il existe des conventions avec d'autres communes pour les crèches.

M. Christian Genilloud répond que Vully-les-Lac a donné la compétence de gérer tous ces accueils de jour pré et parascolaire à l'ARPEJE, et c'est une convention intercommunale. On

pourrait très bien avoir un enfant des quatre communes qui serait accueilli à l'ARAJ, s'il y a de la place.

M. François Maeder dit que ses enfants ont été à la crèche à Morat, mais la commune n'a pas de convention avec Morat, car c'est un autre canton.

M. Christian Genilloud informe qu'une convention c'est cantonal. Nous avons une convention aussi avec l'ARAJ. Il y a aussi après des affaires de subvention à traiter également. Il existe aussi des crèches privées, mais les tarifs ne sont pas tout-à-fait les mêmes.

M. François Haenni, municipal, donne encore une petite information sur la partie financière, soit que la commune a une certaine abondance de liquidités, mais elles coûtent quelque chose. La Municipalité a utilisé l'article 44 de la loi sur les communes, qui permet de manière extrêmement limitée à la Municipalité de faire un placement en obligations sur la BVC. Cette possibilité a été utilisée pour un montant de 2 millions de francs, qui permettra d'avoir un faible rendement, mais rendement quand même, mais surtout à éviter d'avoir des coûts sur des liquidités, en tenant compte qu'on a négocié au mieux avec la Banque.

Il informe également que la Municipalité a été interpellée par rapport à des informations circulant sur les cyanobactéries, information qui circulait sur les réseaux sociaux sur ces algues bleues, qui peuvent provoquer des malaises voire décès chez les chiens, et qui touche les lacs. Des contacts ont été pris auprès des services cantonaux compétents et il n'y a pas de mesures particulières, ni de risques particuliers face au développement de ces algues. Une information de prévention sera faite auprès de la population.

Le Président clôt le chapitre, aucun autre sujet n'était à traiter.

9. Information des délégués dans les associations intercommunales

M. Christophe Tombez s'exprime au niveau du comité de gestion de l'ARPEJE. Il revient sur le postulat qu'ils ont présenté au Conseil, et précise que s'ils ne l'ont pas fait par incompetence ou manque de connaissances, mais suite aux discussions avec le CODIR ; le président nous avait informé que c'était aux responsabilités des communes de s'enquérir de leurs besoins. Suite à cela, ils ont été obligés de bloquer les communes quand ils ont reçu les informations, à savoir que c'était au Conseil intercommunal d'agir. Cela a permis de mettre les choses au clair, et maintenant on sait qui est responsable de quoi, et cela nous permet d'avancer de manière officielle et transparente. Pour le reste, ils continuent de faire avec des sensations compliquées, mais dans une idée de bien faire.

M. Gilles Bardet : Suite à l'assemblée des délégués de l'ABV, un budget a été voté pour un projet de filtration par membranes, filtration qui est actuellement faite par charbon actif. Un module sera installé à Cudrefin pour faire une filtration en condition réelle.

M. Alexandre Bardet nous informe qu'il a eu le COVID ces derniers jours, et qu'il est libéré de son isolement, mais qu'il reste au fond de la salle et garde le masque par précaution.

Il a fait une présentation concernant la revitalisation de la petite Glâne. Cette association a été créée avec les communes voisines de Missy, Vallon et St-Aubin. Les travaux prévoient une revitalisation de la Petite Glâne sur 7 km, depuis le pont du Moulin en amont de Salavaux, jusqu'à Vallon. Il y a un élargissement de la zone d'environ 15 m, pour un espace réservé aux eaux de 35 à 60 m. Des arbres et arbustes seront plantés tout le long, mais sans grands arbres. Il montre les plans de ce qui va être fait, afin qu'on puisse se rendre compte qu'il n'y a pas de grand bac de récupération d'eau qui mangerait de grandes parcelles agricoles, comme cela a été entendu. Il n'y a pas un grand réservoir de prévu.

Ce projet sera réalisé en trois parties et il donne le temps prévu pour sa réalisation. Nos aînés ont fait quelque chose de très droit, et maintenant cela sera fait différemment. C'est prévu plus large pour retenir des crues qui arriveraient tous les 100 ans.

Un premier préavis a été présenté en 2021, mais il n'était pas très clair et il y avait eu une non-entrée en matière. Comme cela a été présenté en fin de législature, rien n'a été fait avant la nouvelle législature. En séance de novembre 2021, les statuts avaient été corrigés et acceptés à 26 oui contre 14 non ; inclus la clé de répartition des coûts. Le 17 février, il y a eu l'assemblée constitutive où un certain nombre de Conseillers communaux représentent Vully-les-Lacs. La prochaine assemblée est prévue le 6 juillet 2022, lors de laquelle ils devront voter sur le règlement des indemnités. Ce n'est rien de spécial, car il s'agit d'un règlement standard. Ils devront également voter sur un règlement sur les finances, comme cette association est sur St-Aubin ; on est réglementé par les règlements des communes fribourgeoises. Ils devront aussi statuer sur les charges de fonctionnement.

La raison pour laquelle il fait cette présentation, c'est qu'il y aura un crédit d'investissement qui devra être voté ce jour-là, de 21,5 millions, crédit prévu pour l'investissement des 4 prochaines années. Il était important pour eux d'avoir l'impression du conseil communal de ce soir.

En automne 2022 : début des travaux.

Le montant est très important, échelonné sur plusieurs années, partagé selon la clé de répartition qui a été déjà votée et acceptée. Pour Vully-les-Lacs, cela représente 28 % de l'investissement, qui est aussi subventionné au niveau fédéral et cantonal à raison de 95%. Ce qui fait que pour Vully-les-Lacs, sur les 7 millions à notre charge il restera CHF 300'000.00. Il y

a un sponsoring qui a été recherché, et finalement la revitalisation coûtera CHF 150'000. — pour Vully-les-Lacs.

Cela concerne aussi la rénovation du pont de la Glâne à Villars-le-Grand, vers l'Estivage, dans sa longueur, et si on voudrait l'élargir, la part de l'élargissement serait à la charge de la commune. Cela n'a pas encore été chiffré.

Il demande l'autorisation, avec ces collègues, d'aller voter ce crédit lors de la prochaine assemblée le 6 juillet.

M. Raphaël Vincent demande si les ponts agricoles sont compris dans le projet, car si on élargit la Glâne, il y a en tout cas deux ponts qui sont touchés.

M. Alexandre Bardet répond que le pont du Moulin restera identique, car les travaux commencent en amont. Le pont vers l'Estivage, compris dans le projet, est prévu d'être rallongé. Mais si on veut l'élargir, là aussi c'est la commune doit payer. Le pont de la route cantonale ne sera pas modifié.

M. Alain Bally, municipal, informe que le canton a refusé d'élargir son pont.

M. Raphaël Vincent demande s'il y a quelque chose de prévu, au vu du nombre d'arbres qui vont être plantés, pour la gestion des branches et déchets qui pourraient être occasionné quand il y aura une crue. On sait que cela finira dans le lac. Il rappelle qu'en 2021, la commune avait dû nettoyer 250m³ de bois qui avait été ramené par la Broye dans le lac, et cela à sa charge, alors que le bois provenait peut-être déjà de Moudon. Il aimerait qu'on pose la question de qui va payer cela dans le futur.

M. Alain Bally, municipal, va se renseigner auprès du CODIR et apportera une réponse au prochain conseil.

Le Président demande si M. Alexandre Bardet désire un vote de principe.

M. Alexandre Bardet répond que non, car finalement l'accord de principe avait déjà été donné en acceptant les statuts.

10. Interpellations – motions – postulats

- Retour municipal sur le postulat déposé lors du dernier conseil communal

Le Président passe au point suivant, du fait que ce retour a été fait lors des présentations de la Municipalité.

11. Divers et propositions individuelles.

Commission de naturalisation : **M. Geoffrey Tombez** donne lecture du rapport des séances de la commission de naturalisation, composée de Mmes Géraldine Mosimann, Elodie Schulé et lui-même, séances qui ont eu lieu depuis le début de la législature.

« La Commission a rencontré 25 candidats, également en présence de Mme Claire-Marie Spahr municipale, Elisabeth Christinat fonctionnant comme secrétaire. Après avoir étudié les dossiers des aspirants, la commission prépare les questions qu'elle désire poser. Les candidats sont ensuite accueillis, et nous les soumettons au questionnaire. Ces dernières concernent principalement le respect de l'ordre public, la participation à la vie économique et sociale, le contact avec la population, le respect des valeurs constitutionnelles, ainsi qu'à l'encouragement à l'intégration des membres de la famille. Notre commission se retire ensuite afin de délibérer, et nous annonçons le résultat aux candidats. Ces derniers reliront et signeront le procès-verbal de l'audition avant de prendre congé. Nous avons été positivement surpris de la qualité de la préparation et de la grande motivation des postulants. Tous les dossiers reçus ont été acceptés à l'unanimité, sauf un qui l'a été à la majorité. Bien qu'il soit difficile dans un premier temps de se mettre dans cette fonction de juge, nous souhaitons souligner que nous trouvons important d'avoir ce contact humain avec les requérants. Nous avons pu faire de très belles rencontres. »

Le Président précise que l'idée était de montrer que cette commission a énormément travaillé en 2022, et qu'il était important d'avoir un rapport sur ce travail.

M. Simon Jaunin rappelle qu'il y avait eu une interpellation concernant le PAC agrico. Maintenant que le PAC a été accepté en décembre dernier, il aimerait savoir si Vully-les-Lacs est encore impliqué dans ce projet, si la mise à l'enquête est suivie, car c'est un site qui va énormément impacter notre région.

M. Michel Verdon, syndic, répond qu'on est impliqué par le Codir de ABV (M. Alain Bally) et lui-même dans le Codir interrégionale, car ils ne peuvent pas faire ce site industriel sans de l'eau et l'épuration de celle-ci. Nous sommes un peu privilégiés, vu que nos représentants font partie des comités de direction des différentes structures concernées. Vully-les-Lacs toute seule n'est pas impliquée, et n'a pas grand-chose à dire. Il y a encore l'aspect de la mobilité, sur laquelle Vully-les-Lacs avait posé une opposition, qui a été retirée maintenant. Il y aura toujours

dans le cadre de la COREB le suivi de l'évolution de la circulation. Des communes comme Belmont-Broye devrait tenir leur rôle de leader sur cet aspect de la chose.

M. Damian Fioretta revient sur les falots qui ne fonctionnaient pas sur le pont de Salavaux en rénovation, remarque faite lors du dernier conseil, et qui ne fonctionnent toujours pas. Il faudrait améliorer la signalisation autour de ce pont, notamment pour les cyclistes, qui ne prennent pas la passerelle prévue pour eux. Dernièrement, il a croisé une dame qui était perdue, à pied, parce qu'elle ne savait pas où passer. Il pense qu'il y a un problème à améliorer à ce niveau.

Mme Laetitia Kohler, municipale, répond qu'elle va transmettre aux personnes concernées ces remarques et faire le nécessaire.

Personne d'autre ne demande la parole.

Le Président rappelle les dates de la prochaine séance du conseil du 27 septembre 2022, et pour les scrutateurs la date des votations le 25 septembre, Une verrée est prévue. Il remercie la Municipalité, la presse et toutes les personnes présentes.

Il est 22h.30, **le Président** lève la séance.

CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

Le Président :



Christian Kolly



La Secrétaire :



Elisabeth Christinat